

Comité exécutif du 1^{er} juin 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay par téléconférence, le 1^{er} juin 2021.

PRÉSENTS PAR
VIDÉOCONFÉRENCE:

Mme Josée Néron, Mairesse, M. Marc Bouchard vice-président et MM. Raynald Simard, Carl Dufour et Jean-Marc Crevier, conseillers.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS :

M. Luc Desbiens, directeur de cabinet, M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 13h30, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 COMITÉ DES ASSURANCES – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2021

3.1.1 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ASSURANCES 2021-2026 (VS-CAS-2021-6)

VS-CE-2021-511

CONSIDÉRANT la résolution de l'UMQ confirmant l'octroi des contrats d'assurance pour le regroupement des grandes villes pour la période 2021-2026;

CONSIDÉRANT qu'aucun assureur n'a déposé une offre pour la couverture des 3 barrages (Centrale hydroélectrique (St-Damase), Pont Arneau et Chute Garneau) ainsi que pour la couverture perte d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le comité des assurances recommande que la Ville soit en autoassurance pour ses trois barrages et la perte d'exploitation pour une période d'un mois afin d'analyser toutes les options;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme qu'elle autoassure ses trois barrages et la couverture de perte d'exploitation pour une période d'un mois soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021 afin de procéder à l'analyse exhaustive des options possibles.

Adopté à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 14h00.

MAIRESSE

GREFFIÈRE